

Le Mans, le 8 février 2024,

Arrêté n°SAGJ-24-005

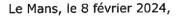
Portant sur la composition du bureau de vote dans le cadre du renouvellement partiel du conseil d'UFR de l'UFR de Droit, des Sciences économiques et de Gestion (Scrutin du 13 février 2024)

RENOUVELLEMENT PARTIEL DES MEMBRES DU CONSEIL D'UFR DE L'UFR DE DROIT. DES SCIENCES ECONOMIQUES & DE GESTION

COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE

SCRUTIN DU 13/02/2024

- Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles L.719-1 et L719-2 et D. 719-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté SAGJ-24-002 du 19 janvier 2024 portant sur l'organisation du renouvellement partiel des membres du Conseil d'UFR de l'UFR de Droit, des Sciences économiques et de gestion (Scrutin du 13/02/2024);
- Vu l'arrêté SAGJ-24-004 du 2 février 2024 portant sur la recevabilité des candidatures dans le cadre du renouvellement partiel des membres du Conseil d'UFR de l'UFR de Droit, des Sciences économiques et de gestion (Scrutin du 13/02/2024);
- Vu l'arrêté n°SAGJ-23-039 du 31 août 2023 du Président de l'Université portant sur la composition du comité électoral consultatif de l'établissement ;
- Vu les statuts de l'UFR de Droit, des Sciences Economiques et de Gestion approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 23 novembre 2017 ;
- Vu les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017.





Arrêté n°SAGJ-24-005

Portant sur la composition du bureau de vote dans le cadre du renouvellement partiel du conseil d'UFR de l'UFR de Droit, des Sciences économiques et de Gestion (Scrutin du 13 février 2024)

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE ARRETE

ARTICLE 1 - Composition des bureaux de vote

En application des dispositions de l'article 5.2 de l'arrêté SAGJ-24-002 du 19 janvier 2024, la composition du bureau de vote est arrêtée comme suit :

Site du Mans

Bureau de vote : Hall du bâtiment Gide, campus du Mans

Président du Bureau : Pierre-Louis BOYER, Doyen de l'UFR de Droit, des Sciences

économiques et de Gestion

Assesseurs

Lorette BRISEBOURG

Filippa CHEVRAIN

Nathanaëlle COMBES

Noémy DUBRAY

Nadège BRULE

Amélia BLOT

Nadia GAUVIN

Sandrine VUILLERMOZ

Aurélie RENOU

Marie-Bernadette COMPAIN

Mélina IDANEZ

Cathy TULLIFER

Laurence LAILLER

Anne THIEULENT

Site de Laval

Bureau de vote : Bureau de la scolarité, Bâtiment Droit/INSPE)

Président du Bureau : Sylvie LEBRETON-DERRIEN

Assesseurs

Catherine BELLON

Christèle GIRAUD

Clémence THIBAUDEAU

ARTICLE 2 - Exécution

La responsable administrative de l'UFR de Droit, des Sciences économiques et de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le Mans, le 8 février 2024,



Arrêté n°SAGJ-24-005

Portant sur la composition du bureau de vote dans le cadre du renouvellement partiel du conseil d'UFR de l'UFR de Droit, des Sciences économiques et de Gestion (Scrutin du 13 février 2024)

ARTICLE 3 - Publication

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'université www.univ-lemans.fr, rubriques « *Université* », « *Elections 2024 - Composantes* » et « *Actes réglementaires* » et affiché à l'accueil du bâtiment Enseignement de l'UFR de Droit, des Sciences économiques et de gestion.

Pascal LEROUX